

**PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2026 A 18H30 A LA MAIRIE**

Sous la présidence de Monsieur Tony BOITELET, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2026

Etaient présents : Harold BAILLEUX, Tony BOITELET, Julie CERVEAU, Corinne CHARLOIS, Christine JOUSSEMET-MATRAT, Matthias LALIQUE, Nicole MESSAGE, Joëlle VENOT.

Représentés : Didier MATRAT donne pouvoir à Christine JOUSSEMET-MATRAT
Matis TUPINIER donne pouvoir à Matthias LALIQUE
Bernard SARRAZIN donne pouvoir à Harold BAILLEUX

Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026 ; Approbation du compte financier unique 2025 : budget Principal et Eau ; Affectation des résultats ; Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ; Vote du budget primitif 2026 : budget Principal et budget Eau ; Renouvellement de la commission communale des impôts directs ; Redevance d'occupation du domaine public Orange 2026 ; Conventions relatives aux frais de scolarité ; Demande de subvention ; Informations du Maire et questions diverses.

Nomination du secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme Joëlle VENOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026 : A la demande de la Préfecture, la partie de la délibération n°9/2026 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres a été annulée car elle n'était pas conforme aux règles fixées par le code général des collectivités territoriales.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du compte financier unique 2025 du budget Principal

Délibération n°14/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Vu le compte financier unique 2025 du budget Principal de Poilly-sur-Serein,

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure dématérialisée permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence d'Harold BAILLEUX,

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget Principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte financier unique 2025 du budget Eau

Délibération n°15/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Vu le compte financier unique 2025 du budget Eau de Poilly-sur-Serein,

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure dématérialisée permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence d'Harold BAILLEUX,

- **Approuve** le compte financier unique 2025 du budget Eau qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Affectation des résultats du budget Principal

Délibération n°16/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Vu le compte financier unique 2025 du budget Principal ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- L'excédent de fonctionnement s'élève à 53 653,29 €
- Le déficit d'investissement s'élève à 4 277,49 €

et qu'il convient d'affecter ces résultats au budget primitif 2026 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'affecter** en recette d'investissement c/ 1068, la somme de 12 588,49 €.
- **De reporter** en section de fonctionnement c/ 002, l'excédent de 41 064,80 €.
- **De reporter** en section d'investissement c/ 001, le déficit de 4 277,49 €.

Affectation des résultats du budget Eau

Délibération n°17/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Vu le compte financier unique 2025 du budget Eau ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- L'excédent de fonctionnement s'élève à 2 367,45 €
- L'excédent d'investissement s'élève à 12 311,16 €

et qu'il convient d'affecter ces résultats au budget primitif 2026 du budget Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De reporter** en section de fonctionnement c/ 002, l'excédent de 2 367,45 €.
- **De reporter** en section d'investissement c/ 001, l'excédent de 12 311,16 €.

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Délibération n°18/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de reconduire pour 2026 les taux d'imposition des différentes taxes directes locales, à savoir :

TAXES	Base d'imposition	Taux votés En %	Produit correspondant En €
Taxe Foncière (bâti)	318 800	36,38 %	115 979
Taxe Foncière (non bâti)	164 300	27,29 %	44 837
Taxe Habitation	186 300	9,28 %	17 289
TOTAL			178 105

4. Vote du budget primitif 2026 du budget Principal

Délibération n°19/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2026.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le budget primitif 2026 du budget Principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
Fonctionnement : 283 856,80 euros Investissement : 29 027,49 euros
- **Autorise** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Vote du budget primitif 2026 du budget Eau

Délibération n°20/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2026.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Eau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le budget primitif 2026 du budget Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
Fonctionnement : 8 867,45 euros Investissement : 16 094,99 euros

5. Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Délibération n°21/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée.

Les communes de moins de 2 000 habitants doivent proposer 24 personnes parmi la liste des contribuables de la commune et le directeur départemental des finances publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Propose** de désigner les personnes suivantes : BATTISTELI Romaric, CERVEAU Christian, CERVEAU Julie, CERVEAU Mathieu, DUPLESSY Franck, FALCONNIER Frederic, FALCONNIER Jean-Michel, JOUSSEMET MATRAT Christine, MALAQUIN Françoise, MALAQUIN Thibault, MALAQUIN Claude, MAUBROU Didier, MENETREY Gisèle, MESSAGE Nicole, MIGNON Fanny, MOREAU Laurent, MOREAU Eléonore, MOREAU Baptiste, MOREAU Pascal, MUSET Benoit, NONY Didier, SARRAZIN Bernard, TERRIER BOITELET Véronique, TUPINIER Virgile.

6. Redevance d'occupation du domaine public Orange 2026

Délibération n°22/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Redevance d'occupation du domaine public 2026 :

- 2,770 km x 65,49 € = 181,41 € en artère aérienne
- 3,446 km x 49,11 € = 169,23 € en artère souterraine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'appeler 350,64 € de RODP 2026 à ORANGE.

7. Conventions relatives aux frais de scolarité

Délibération n°23/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Dans un souci de simplification administrative, M. le maire propose que les conventions de frais de scolarité qui sont renouvelées pour chaque école et chaque année scolaire, soient intégrées aux pouvoirs de signature du Maire, sans avoir à les soumettre à délibération systématiquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise** le Maire à signer les conventions relatives aux frais de scolarité émanant des écoles publiques pour la durée du présent mandat.

8. Demande de subvention

Délibération n°24/2026 : transmise en Préfecture le 24 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Association de Gym de Noyers/Serein.

Informations du Maire et questions diverses :

- L'association L'Atelier propose d'installer des cendriers muraux dans la cour du Colombier. Le Conseil Municipal accepte leur proposition. Une réunion sera organisée afin de déterminer ensemble les emplacements.
- Le vendeur de Beaujolais demande s'il peut s'installer sous le préau. Le Conseil Municipal est favorable et propose de faire venir d'autres producteurs locaux.
- Le Conseil Municipal souhaite refaire sonner la sirène une fois par mois. Un communiqué sera adressé aux habitants pour indiquer la fréquence choisie.
- La commission cimetière souhaite ajouter un banc dans le cimetière vers le jardin du souvenir.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h25.